

Déclarer ses revenus, recevoir ses avis d'impositions, connaître son taux d'imposition,
Autant de démarches à faire depuis le site « impots.gouv »



impots.gouv.fr

[Connexion à mon espace Finances publiques](#) | [Connexion à l'espace professionnel](#)

Que cherchez-vous ?



[Accueil](#)

[Particulier](#)

[Professionnel](#)

[Partenaire](#)

[Collectivité](#)

[Statistiques et Données](#)

[International](#)

[International \(EN\)](#)

[Contact et prise de RDV](#)



Particulier



Votre avis
sur le site

LA DÉCLARATION DE REVENUS EN 2026

[→ Je déclare en ligne](#)

Déclaration automatique, en ligne, calendrier, etc :

[Je m'informe →](#)

Toutes ces démarches sont possibles depuis « impots.gouv.fr » à la condition d'avoir créé son espace, suivant les indications ci-contre :


[Découvrir les tutoriels](#)


[Gérer mon prélèvement à la source](#)


[Payer mes impôts](#)


[Recevoir un avis d'impôt](#)


[Trouver un accueil de proximité](#)


[Voir le calendrier fiscal](#)


[Obtenir un quitus fiscal](#)


[Voir toutes les démarches](#)


[Simuler mes impôts](#)


[Payer une amende](#)



Je crée mon espace Finances publiques (première connexion)

+ simple : Utilisez un ordinateur plutôt qu'un smartphone pour créer votre espace Finances publiques

Vous avez besoin de :

- **votre adresse électronique**
- **et 3 identifiants figurant sur :**
 - **votre dernière déclaration de revenus** **ET**
 - **votre dernier avis d'impôt sur les revenus**

1ère page



> le numéro fiscal (13 chiffres).
Si vous êtes en **marié ou pacsé**, chaque conjoint a un numéro fiscal.

> le numéro d'accès en ligne (7 chiffres)
Il est également possible d'obtenir ce

1ère page



> le revenu fiscal de référence
(votre numéro fiscal figure aussi sur vos avis)

En déroulant les menus proposés sous « **Quelle démarche souhaitez-vous effectuer ?**

Vous trouverez les réponses aux principales questions qu'on peut se poser en matière d'impôts et trouver les différents avis d'imposition édités par l'administration fiscale

Vous pouvez également payer des amendes, des factures d'hôpital public ou toutes factures relevant de l'administration.

Le simulateur d'impôts vous permettra, outre de calculer votre impôt sur les revenus, mais de nombreux autres calculs si vous êtes concernés, frais kilométriques, impôts sur la fortune immobilière, taxes d'urbanisme etc.

Pour accéder à son espace, et après avoir créé son espace, cliquer sur « connexion à mon espace finances publiques »



impots.gouv.fr

Connexion à mon espace Finances publiques

Connexion à l'espace professionnel

Que cherchez-vous ?

Accueil

Particulier

Professionnel

Partenaire

Collectivité

Statistiques et Données

International

International (EN)

Contact et prise de RDV

Particulier

Entrer son numéro fiscal

Puis son mot de passe

Pour être connecté sur son espace

Connexion ou création de votre Espace Finances publiques

Numéro fiscal

Format attendu : 13 chiffres

Numéro fiscal oublié ?

Continuer

Où trouver votre numéro fiscal ?

Il figure en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus reçue ou sur vos avis :

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR	
VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre déclaration

Dans l'onglet tableau de bord, vous y
trouverez vos diverses déclarations ainsi que
les avis d'imposition

MES ÉVÉNEMENTS



CONSULTÉ



Visualiser PDF

Déclaration automatique : vos informations connues de l'administration (revenus 2025)



CONSULTÉ



Visualiser PDF

Echéancier de début d'année 2026 – Taxe foncière

Mensualisé



CONSULTÉ



Visualiser PDF

Avis de taxes foncières 2025
78 RAMBOUILLET

Date limite de paiement : 15/10/2025



CONSULTÉ



Visualiser PDF

Avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024

CONSULTÉ



A partir des ces principaux onglets vous pouvez naviguer dans votre compte :

Tableau de bord

Prélèvement à la source

Paielements

Documents

Biens immobiliers

Déclarer

Autres services

Dans prélèvement a la source
vous trouverez les infos sur votre
taux personnalisé, les taux
éventuels a appliquer pour
chacun des contribuables
composant votre foyer et la
possibilité de les moduler,
actualiser le taux

Votre dernière situation de famille connue est :

marié(e)

Aucune personne à charge

[Signaler un changement](#)

Votre taux personnalisé
est actuellement de :

□

②

Actualiser suite à
une hausse ou une
baisse de vos
revenus

Vos acomptes mensuels
sur vos revenus
fonciers, indépendants,
pensions alimentaires...
sont de :

Vous n'avez pas d'acompte pour le mois en cours

Gérer vos
acomptes

Mettre à jour vos coordonnées bancaires

Opter pour le taux foyer de votre prélèvement à la source

☒ J'ai opté pour un taux foyer. En renonçant à cette option, le taux applicable [REDACTED] % pour [REDACTED]
Option souscrite le 28/04/2025.

Si vous avez un ou plusieurs collecteurs (employeur, caisse de retraite, France Travail...), ce choix sera pris en compte au plus tard fin juillet 2026.

L'option pour le taux foyer du prélèvement à la source est adaptée s'il n'existe pas une différence importante de revenus dans votre couple.

Ne pas transmettre votre taux de prélèvement personnalisé

☐ J'opte pour ne pas transmettre mon taux à mon employeur.

Cette option vous **impose**, lorsque le taux non personnalisé est inférieur au taux personnalisé, de payer tous les mois un complément à l'administration fiscale en utilisant ce service en ligne. En cas de versement insuffisant, une pénalité pourrait être appliquée.

Dans l'onglet Paiement, un accès direct pour les paiements

PAIEMENTS



IMPÔTS

Accéder



FACTURES PUBLIQUES

Accéder



AMENDES

Accéder

Dans l'onglet documents, les avis classés par année, ainsi que la déclaration des revenus de l'année, un échéancier d'impôt foncier

DOCUMENTS

CONSULTER MES DOCUMENTS

- 2026
- 2025
- 2024
- 2023
- 2022
- 2021
- 2020
- 2019
- 2018
- 2017

Déclaration automatique : vos informations connues de l'administration (revenus 2025)

 Visualiser PDF

Echéancier de début d'année 2026 – Taxe foncière

 Visualiser PDF

Dans l'onglet biens immobiliers, vos déclarations de biens immobiliers
Pour info, cette déclaration est obligatoire

BIENS IMMOBILIERS

Service available in English 

À quoi sert la page « Biens immobiliers » ?

Cette page permet de visualiser et consulter les informations connues pour tous les biens sur lesquels vous détenez un droit de propriété. En fonction de ce droit (usufruit, pleine propriété, indivision), vous pouvez également réaliser vos déclarations foncières et vos déclarations d'occupation. > [En savoir plus](#)

MES BIENS



 [Détailer les biens](#)

Dans autres services différents infos, et notamment achat de timbres fiscaux

AUTRES SERVICES

RECHERCHER DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rechercher des transactions immobilières pour vous aider à estimer votre bien.

Accéder



ACHAT DE TIMBRES

Acheter des timbres fiscaux en ligne.

Accéder



SIMULATIONS

Accéder aux simulateurs de calcul de votre impôt sur le revenu, de vos frais kilométriques ou de votre impôt sur la fortune immobilière.

Accéder



ACCÉDER AU FICHER FICоба

Obtenir la liste de vos comptes bancaires enregistrés dans le Fichier des COMptes BANcaires.

Accéder



DEMANDER UN RESCRIT

Accéder aux formulaires pour demander une interprétation de ma situation au regard d'un texte fiscal.

Accéder



SUCCESSIONS VACANTES

Effectuer une démarche sur le Portail des successions vacantes.

Accéder



Depuis 2020, la déclaration de revenus est simplifiée grâce à la déclaration automatique. Ce dispositif permet aux foyers fiscaux éligibles d'être dispensés du dépôt de leur déclaration.

Qu'est-ce que la déclaration automatique ?

La déclaration automatique dispense une partie des foyers fiscaux de déposer leur déclaration de revenus dès lors que les informations préremplies sont justes et exhaustives. Ainsi, **si vous êtes concerné, la déclaration automatique vous permet de valider la déclaration de revenus par une simple vérification des éléments** détenus et transmis par l'administration fiscale.

Si vous êtes éligible à la déclaration automatique, vous en serez informé :

- **par mail**, vous annonçant la mise à disposition dans votre Finances publiques d'un document retraçant l'ensemble des informations connues de l'administration fiscale concernant vos revenus et charges de 2025 ainsi que votre adresse (si vous avez opté pour ne plus recevoir la déclaration de revenus au format papier, ou si vous avez déclaré vos revenus en ligne l'année dernière),
- **ou par courrier postal** : vous recevrez votre déclaration de revenus automatique courant avril.

☐	Sélection Quora	Une défaite majeure pour la menace russe dirigée sur le monde. Un ...		vendredi
☒	Direction Generale des Finances Publiques	Votre déclaration de revenus est en ligne, vous pouvez la vérifier		vendredi
☐	Décoration Magazine	Voici les erreurs à éviter pour installer des moulures et donner du ca...		vendredi

Vérifier, c'est déclarer

La déclaration automatique des revenus est préremplie des informations connues de l'administration fiscale :

- situation de famille,
- revenus (salaires, pensions, revenus de capitaux mobiliers),
- CSG déductible,
- prélèvement à la source déjà payé.

Le montant de l'impôt sur le revenu calculé sur la base de ces éléments est présenté ainsi que [le taux de prélèvement à la source](#) qui en résulte. Ce taux s'appliquera à partir de septembre 2026.

Vous devrez impérativement vérifier que toutes les informations portées à votre connaissance par l'administration sont correctes et complètes.

Même si, dans la plupart des cas les renseignements fournis par l'administration fiscale sont justes et sans erreur, il peut être important de contrôler soi-même les informations de nos revenus . Vous recevez par mail ou par courrier un avis de mise à disposition de vos attestations fiscales

☐	Décoration Magazine	Voici les erreurs à éviter pour installer des moulures et donner du ca...	vendredi
☒	Agirc-Arrco	Mise à disposition de votre attestation fiscale	jeudi
☐	Ce soir à la TV	Votre programme TV du mercredi 08 avril 2026	mercredi

Consulter le montant déclaré à l'administration fiscale, c'est :



Simple

Vous générez votre attestation fiscale en 1 clic



Pratique

Vous avez accès à vos 3 derniers montants de retraite déclarés

[Je consulte le montant déclaré à l'administration fiscale](#) 

Sur site CNAV

Où trouver l'attestation fiscale Agirc-Arrco ?

Dans la rubrique « Nous contacter », en passant par le formulaire de contact, vous pouvez demander votre attestation fiscale. Vous pourrez consulter sous 48 heures votre attestation fiscale dans votre espace personnel Agirc-Arrco, rubrique « Mes documents ».



Agirc-Arrco

<https://www.agirc-arrco.fr> > ... > Être à la retraite

Sur site AGIRC ARRCO

Tous les sites de retraites sont basés sur le même principe

J'accède à mon espace personnel



S'identifier avec
FranceConnect

C

FranceConnect, c'est quoi ?

FranceConnect est un outil d'authentification mis en place par l'État. Celui-ci vous permet d'accéder à plus de 900 services en ligne avec un seul identifiant et un seul mot de passe.

En quelques mots, FranceConnect permet d'accéder plus simplement à de nombreuses démarches en ligne ! [Je veux en savoir plus sur FranceConnect.](#)

FranceConnect, comment ça marche ?

Vous voulez accéder à vos services en ligne sur l'assuranceretraite en passant par FranceConnect ? C'est très simple, seules 4 étapes sont nécessaires.

Choisissez un compte pour vous connecter :

 impots.gouv.fr	 Ameli.fr	 L'Identité Numérique La Poste
 MSA	 YRIS	 France Identité
 Powered by A3BC TrustMe		

Connexion à votre

Espace Finances publiques

Numéro fiscal

Format attendu : 13 chiffres

[Numéro fiscal oublié ?](#)

[Changer d'utilisateur](#) ⓘ

Renseigner votre mot de passe

Mot de passe

☐ Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

[Se connecter](#)

Vous allez vous connecter en tant que :

[Continuer sur l'Assurance retraite](#)

Connections sur France Connect avec les références des impôts, on peut directement accéder au site de l'assurance de retraite

VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS ÉVOLUE !



1

Il vous suffit désormais de vérifier les informations déclarées :

Vérifier les données de ma déclaration

2

Si les informations sont complètes et correctes, vous n'avez rien à faire



Sinon, complétez ou rectifiez votre déclaration

Si vous devez compléter ou rectifier votre déclaration, cliquez ci-dessous :

Compléter ou rectifier ma déclaration

À quoi servent mes impôts ?

€ Payer en ligne mes impôts

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :
VOTRE TAUX ACTUEL

Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Vous avez débuté votre déclaration de revenus en ligne. Vous pouvez poursuivre cette déclaration en cliquant ci-dessous sur le bouton « Continuer ». Pour simplifier vos démarches, cette dernière est pré-remplie de l'ensemble des informations connues de l'administration fiscale concernant votre foyer fiscal (salaires, pensions, etc.). Vérifiez-les avec attention, et corrigez ou complétez-les si besoin. Ajoutez tous les montants ou informations qui ne sont pas déjà indiqués.

N'oubliez pas de déclarer vos revenus issus de l'économie collaborative et des plateformes numériques. S'ils sont déjà pré-remplis, vérifiez et corrigez-les si nécessaire.

Pour éviter les erreurs, tout au long du parcours cliquez sur l'icône .

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez [ici](#).

Continuer ►

Vérification de la déclaration
Si pas de modifications à
apporter, déclaration validée
automatiquement

Si des erreurs ou déclaration
de déductions fiscales,
« compléter ou modifier la
déclaration »

REVENUS A DECLARER

Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
--	-----	-----	-----	-----

PENSIONS, RETRAITES, RENTES ?

	Déclarant 1	Déclarant 2	1 ^{ère} personne à charge	2 ^{ème} personne à charge
Pensions de retraite et rentes ?	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5% ?	1AT	1BT	1CT	1DT
Pensions en capital des plans d'épargne retraite ?	1AI	1BI	1CI	1DI
Pensions d'invalidité ?	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues ?	1AO	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM
En 2026 vous ne percevez plus de pensions déclarées lignes 1AO, 1AM	1HK	1HL	1HP	1HQ

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX ?

REVENUS FONCIERS ?

Micro foncier : Indiquez les recettes brutes (ne déduisez aucun abattement) ?

4BE

- dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

4BK

Recettes brutes exonérées à soumettre aux taux effectif

4EB

Régime réel : revenus fonciers imposables

4BA

- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

4BL

Revenus fonciers exonérés à soumettre aux taux effectif

4EA

Déficit imputable sur les revenus fonciers

4BB

Déficit imputable sur le revenu global

4BC

Déficits antérieurs non encore imputés

4BD

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2026, cochez la case

4BN

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRENCES À IMPOSER SUIVANT LE SYSTÈME DU QUOTIENT ?

Pensions diverses

Revenus fonciers

Charges déductibles

CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine ?

6DE

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs
en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant 2006 ?

1er enfant

6GI

2ème enfant

6GJ

Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs ?

1er enfant

6EL

2ème enfant

6EM

Autres pensions alimentaires versées en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant 2006 ?

6GP

Autres pensions alimentaires ?

6GU

Déductions des charges foncières des monuments historiques

6DG

Déductions diverses ?

6DD

Le point d'interrogation
ouvre une page d'aide sur
la rubrique concernée

simulateur-ir-ifi.impots.gouv.fr/calcul_impot/2026/aides/charges_s.ht...

CSG déductible (case 6DE)

Une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG) payée en 2025 sur les revenus du patrimoine est déductible de votre revenu global.

Ce montant est indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux que vous avez reçus en 2025.

Changement de situation de famille

En cas de mariage ou PACS en 2025 sans option pour une imposition séparée, vous devez indiquer sur la déclaration au nom du couple la totalité de la CSG déductible de chacun des conjoints.

En cas de divorce, séparation ou rupture de PACS, en 2025, vous devrez répartir le montant de CSG déductible (prérempli sur la déclaration commune) sur la déclaration de chaque ex-conjoint en indiquant la moitié de la somme ou le montant effectivement acquitté par chacun.

En cas de décès d'un conjoint ou partenaire de PACS en 2025, vous pouvez demander la répartition *pro rata temporis* de la CSG déductible entre la déclaration commune et votre déclaration individuelle. Dans ce cas, vous indiquez le détail de la répartition dans une note jointe à votre déclaration.

Les rubriques ci-dessous concernent les réductions et crédits d'impôts (dons, cotisations syndicales, charges concernant les services a la personne (*Les sommes versées au titre des services à la personne qui sont rendus à votre résidence (principale ou secondaire) ouvrent droit à un crédit d'impôt au taux de 50 %*)

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT ?			
Vos dons à des organismes établis en France			
Dons versés du 1.1 au 13.10.2025 à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €) ?		7UD	
Dons versés du 14.10 au 31.12.2025 à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 2000 € y compris dons du 1.1 au 13.10.2025)		7UQ	
Dons versés pour la sauvegarde du patrimoine religieux (maximum 1000 €) ?		7UJ	
Dons versés du 1.1 au 17.05.2025 en faveur de l'aide aux victimes du cyclone Chido à Mayotte (maximum 2000 €) ?		7UO	
Dons versés à des associations d'utilité publique, à des organismes d'intérêt général, aux candidats aux élections ?		7UF	
Dons et cotisations versés aux partis politiques ?		7UH	
Report des versements 2020 ?		7XS	
Report des versements 2021		7XT	
Report des versements 2022		7XU	
Report des versements 2023		7XW	
Report des versements 2024		7XY	
Vos dons à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen autre que la France ?			
Dons versés du 1.1 au 13.10.2025 à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €)		7VA	
Dons versés du 14.10 au 31.12.2025 à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 2000 € y compris dons du 1.1 au 13.10.2025)		7VM	
Autres organismes		7VC	
Vos cotisations syndicales des salariés et pensionnés ?			
Déclarant 1	7AC	Déclarant 2	7AE
		Personnes à charge	7AG
Vos autres charges ouvrant droit à réduction d'impôt ou à crédit d'impôt			
Services à la personne : emploi à domicile ?			
- Sommes versées en 2025		7DB	
- Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESA préfinancé...)		7DR	
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses		7DL	
- En 2025, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile		7DQ	☐
- Vous, votre conjoint ou une personne à votre charge avez la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité		7DG	☐
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes ?			
1ère personne		7CD	
2ème personne		7CE	

Toutes les charges et conditions de déductions sont indiquées dans la page d'aide en cliquant sur le « point d'interrogation »

Tous les contribuables doivent déclarer leurs revenus chaque année. À défaut, des sanctions peuvent s'appliquer, que le foyer fiscal soit imposable ou non.

Les dates limites de déclaration en ligne pour les trois zones

Vous résidez dans le département numéroté :	La date limite de déclaration en ligne est fixée au :
n°01 à 19 (zone 1) et non-résidents	jeudi 21 mai 2026 à 23h59
n°20 à 54 (zone 2)	jeudi 28 mai 2026 à 23h59
n°55 à 974 et 976 (zone 3)	jeudi 4 juin 2026 à 23h59

Déclaration papier (en cas d'impossibilité à la faire en ligne) jusqu'au 19 mai 2026

Impôts : une amende est prévue pour ceux qui s'obstinent à déclarer leurs revenus en version papier. Le code général des impôts prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 150 € pour les contribuables qui utilisent le formulaire papier au lieu de déclarer leurs revenus en ligne sans raison valable.

En dehors des contribuables éligibles à la [déclaration automatique](#) qui peuvent se contenter de vérifier leur formulaire prérempli s'ils n'ont aucune modification à apporter, les autres personnes doivent déclarer leurs revenus dans les délais impartis.

La date limite de dépôt des déclarations de revenus version papier est fixée cette année au mardi 19 mai 2026 à 23h59 (y compris pour les Français résidents à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

Quand prend effet le nouveau taux de prélèvement à la source ?



Votre taux de prélèvement à la source est recalculé chaque année en fonction de votre déclaration de revenus. Le nouveau taux s'applique à partir du mois de septembre qui suit votre déclaration.

En vous connectant sur vos sites de retraite en octobre, vous pourrez contrôler que votre nouveau taux d'imposition a bien été pris en compte.